



ASSEMBLEE GENERALE DU 7 DECEMBRE 2006

Association N°16817

Conformément à l'article 8 des statuts et suite aux décisions du Conseil d'Administration du 3 octobre, une Assemblée Générale a été convoquée ce jour.

Les membres de l'*Association catholique des parents et élèves des collèges et lycées de Cergy et environs* ont été consultés. Il leur été demandé de se prononcer :

- 1) sur le bilan moral 2005-2006,
- 2) sur le bilan financier 2005-2006,
- 3) sur le remplacement de 4 membres du Conseil d'Administration.

Concernant le bilan financier, la question du reversement au diocèse d'une participation forfaitaire de 2€/jeune a été posée.

Taux de participation :

Sur les 233 inscrits, on a dénombré 60 votants, soit un taux de participation de **25,75%**.

L'article 11 demande pour la validité de la délibération un minimum de 25% de membres votants. Ce quorum étant atteint, les délibérations sont déclarées valides.

Résultat des suffrages :

- 53 suffrages approuvent le bilan moral, soit **88,34%**
- 49 suffrages approuvent le bilan financier, soit **81,67%**
- 52 suffrages élisent M. Jérôme CAMPOY, soit **86,67%**
- 58 suffrages élisent Mlle Héloïse DUVAL, soit **96,67%**
- 55 suffrages élisent M. Guillaume SOUCHARD, soit **91,67%**
- 57 suffrages élisent Mme Sylvie BOUTHORS, soit **95%**

L'article 11 précise que « les décisions soient prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés » et que « la voix du membre de droit doit figurer dans la majorité pour la validité des délibérations ».

Ces deux conditions étant remplies, le bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire déclare :

- 1) que le bilan moral 2005-2006 est adopté ;
- 2) que le bilan financier 2005-2006 est adopté ;
- 3) que sont élus au Conseil d'Administration :

§ M. Jérôme CAMPOY
§ Mlle Héloïse DUVAL
§ M. Guillaume SOUCHARD
§ Mme Sylvie BOUTHORS

Conformément à l'article 14, les mandats ont une durée de 3 ans.

L'Assemblée Générale remercie vivement les membres sortants : Mme Rania DUPAS, présidente, Mlle Hélène ARDIN, Mlle Mélissa MARIE-JEANNE et M. Hervé LAVERNHE.

Selon l'article 22, le Conseil d'Administration doit procéder à l'élection du nouveau Bureau.

Père Stéphane Bentz
p/o Membre de droit

Mme Chantal VADIMON
Secrétaire sortante

Mme Rania DUPAS
Présidente sortante